



Paris, le jeudi 25 septembre 2014

Conseil des Ministres

Communication de Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, a présenté une **communication relative à la reconquête des paysages et à la place de la nature en ville.**

La France est riche de paysages d'une exceptionnelle diversité. Monuments de la nature, jardins et parcs, perspectives façonnées au fil des siècles par le travail humain ont construit, dans les campagnes et dans les villes, nos singularités locales et notre identité commune. Leur beauté et leur cachet contribuent à la réputation internationale de notre pays, 1^{ère} destination la plus visitée au monde, et au dynamisme de notre économie touristique qui représente 7 % de notre PIB et 8 % de nos emplois.

Les Français sont très attachés à ce patrimoine terrestre, marin et même sous-marin ; nombreux sont ceux qui se mobilisent pour l'inventorier ou le défendre. Ils sont sensibles à la qualité paysagère de leur environnement, critère dont 7 Français sur 10 tiennent compte pour choisir leur lieu de résidence. Gisements précieux d'activités et d'emplois non délocalisables, les paysages sont des éléments déterminants du cadre de vie, de la santé et du bien-être de chacun et la condition d'un art de vivre ensemble. **Ce capital paysager est notre bien commun.** Il mérite d'être préservé, réparé, plus équitablement distribué et mis en valeur.

La loi du 8 janvier 1993 a accéléré la prise de conscience de l'importance de cette ressource paysagère et créé de nouveaux outils pour que l'urbanisme, l'aménagement et les politiques sectorielles l'intègrent davantage ; elle a ouvert la voie à la ratification par la France, en 2005, de la **Convention européenne du paysage.**

Une vingtaine d'années après cette impulsion fondatrice, le temps est venu de relancer une action vigoureuse qui mette l'accent, au-delà des sites remarquables, **sur les paysages du quotidien et les lieux de vie de tous les Français.** Car les paysages sont aujourd'hui au cœur d'enjeux majeurs : la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique vers une croissance verte ; la création de « *territoires de l'après-pétrole* », à énergie positive entièrement renouvelable ; la protection et la valorisation de notre biodiversité ; la requalification des espaces dégradés par le mitage, la banalisation, les destructions paysagères, la désorganisation aux abords des villes et des bourgs ; l'invention nécessaire de nouvelles relations entre ville et nature, de nouveaux équilibres entre urbanité et ruralité.

Ni le vieux modèle fonctionnaliste avec sa prolifération de zones spécialisées privées de paysages, ni le laisser faire et ses inégalités paysagères ne permettent de relever **les défis économiques, écologiques, culturels et sociaux** du temps présent. Nos textes législatifs et réglementaires fixent des obligations mais seule la mise en mouvement conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'Etat peut donner à la reconquête de nos paysages **l'élan d'une mobilisation partagée.**

C'est pourquoi le Plan d'action lancé par la Ministre de l'Ecologie met en place une politique nationale volontariste, incitative, partenariale et cohérente avec les objectifs du volet « *Paysage* » du projet de loi sur la biodiversité. Pour multiplier, valoriser et diffuser les initiatives les plus créatives et les plus efficaces, il actionne **10 leviers** :

- 1) Le lancement du ***Printemps des Paysages et des Jardins*** en mai 2015, en partenariat avec les collectivités territoriales, avec la création d'un palmarès de « **1000 projets pour les paysages** » (dans cinq domaines prioritaires : éducation et sensibilisation ; planification urbaine et paysagère incluant la participation des citoyens ; réalisations remarquables de professionnels du paysage en milieu rural, urbain et péri-urbain ; actions d'entreprises conjuguant transition énergétique et conception paysagère ; agro-écologie et gestion paysagère) et avec l'intégration des aménagements paysagers dans la démarche « **Terre saine, commune sans pesticides** » lancée en mai 2014.
- 2) Le soutien à **10 chantiers-laboratoires** de restauration paysagère et requalification de territoires péri-urbains dégradés.
- 3) L'intégration du **rôle des paysages** et de son évaluation au **3^{ème} Plan national Santé-Environnement** (barrière contre les agents pathogènes, influence des espaces verts sur les convalescences post-opératoires, la santé psychique et les apprentissages scolaires).
- 4) La rénovation du **Grand Prix national du Paysage** (qui n'était plus attribué depuis 2012) autour du thème « **les paysages de la transition énergétique et de la croissance verte** ».
- 5) La généralisation des **Plans de Paysage** pour la réalisation de projets de territoires partagés définissant des objectifs locaux de qualité paysagère et les moyens de les atteindre.
- 6) La pérennisation de **l'inscription du patrimoine naturel dans les journées annuelles du patrimoine**.
- 7) L'appui à la **reconnaissance pleine et entière du métier de paysagiste** et à la valorisation de ses compétences prochainement certifiées par un nouveau diplôme d'Etat.
- 8) Le parrainage de la création d'une **chaire d'entreprise « Paysage et Energie »** au sein de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, centrée sur la conjugaison des enjeux énergétiques et paysagers.
- 9) La constitution d'un **réseau de territoires d'exception** afin de soutenir leurs demandes de classement, d'obtention du label Grand Site de France et d'inscription de biens naturels au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- 10) Le **renforcement de l'emploi dans les métiers liés au paysage** qui constituent un marché de 10 milliards d'euros pour plus de 150 000 emplois : entreprises du paysage, paysagistes concepteurs, entreprises du végétal.

Enfin, la reconquête de nos paysages est l'affaire de tous : chacun peut y contribuer. Le Ministère de l'Ecologie lance un **appel national à projets : un habitant, un arbre !** Planter plus de 60 millions d'arbres en dix ans, c'est possible : la Région Poitou-Charentes en a planté plus de 2,4 millions. D'autres Régions sont elles aussi mobilisées.

Un partenariat proposé à **toutes les collectivités territoriales et toutes les associations** pour que chaque habitant, en milieu rural, urbain ou péri-urbain, puisse améliorer son lieu de vie et les paysages de notre pays.

<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=78b507eda9bda7ce42a28c2acddf625e>

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**